

Les sujets des mémoires de fin d'études proposés aux élèves de la 40^{ème} promotion de l'IEDF

Num	Intitulé et résumé du sujet	Problématique	Références et nouveautés	Intérêts du sujet		Sujet proposé par
				Intérêts théorique du sujet	Intérêts pratique du sujet	
1	SUJET : Le système comptable de l'Etat en Tunisie:réalité et perspectives	La modernisation de la comptabilité est une nécessité pour une bonne lisibilité des comptes publics.	Code de la comptabilité publique,la loi organique du budget, les normes comptables	Démontrer l'importance d'une comptabilité normalisée fiable et transparente	Produire les états financiers et le bilan de l'Etat	DGCPR
2	SUJET : Impact de l'adoption des normes IFRS sur les résultats comptables des Entreprises Tunisiennes Résumé : Le conseil national de la comptabilité vient de donner un avis favorable lors de l'Assemblée du 31/12/2021,quant à l'adoption des normes IFRS par une population des entreprises bien déterminée sur les comptes consolidés et ce à partir de janvier 2023.Cette décision sera généralisée pour les comptes individuels après avoir examiné l'expérience sur les comptes consolidés et étudié l'impact sur les résultats comptables et par conséquence sur les résultats fiscaux.	Majours divergences dans les normes IFRS par rapport aux normes du système comptable des entreprises.		Préparer une étude théorique sur l'impact de l'adoption des IFRS en Tunisie qui aidera les décideurs à déterminer l'impact sur le résultat fiscal et par conséquence sur les recettes de l'Etat.		La direction générale des participations
3	SUJET : Fiscalité économique ou fiscalité budgétaire , quel choix?	Quelles mesures fiscales instaurer dans le souci de mobiliser des ressources et promouvoir le développement économique.	Les différentes lois de Finances en vigueur durant la dernière décennie.	La forte pression fiscale instaurée en Tunisie invoque le dilemme de mobiliser des ressources fiscales au budget de l'Etat,et promouvoir le développement économique.		Le Médiateur fiscale
4	SUJET : Interférence du facteur humain et développement économique :cas de l'Initiative de la Banque Mondiale	Comment mettre en valeur le capital humain en tant que facteur de développement économique.	Cas de l'initiative de la banque Mondiale dans la promotion du capital humain.	Le capital humain est sans doute la locomotive du développement. Investir dans ce domaine et faire valoir le facteur humain entoume un développement économique.		
5	SUJET : Rôle de l'économie sociale et solidaire dans le soutien de l'inclusion financière des catégories vulnérables					La direction générale du Financement
6	SUJET : Le crowdfunding en tant que mécanisme de financement alternatif					
7	SUJET : Les systèmes de garantie des crédits bancaires en tant que mécanisme de partage des risques avec les banques					La direction générale du Financement
8	SUJET : Faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au financement					
9	SUJET : Rôle du secteur bancaire dans le financement de l'économie					
10	SUJET : Renforcement du système de contrôle interne au niveau des services extérieurs du ministère des finances (Recettes municipales et des conseils de régions)	Comment améliorer la constation et le recouvrement des cotisations des collectivités locales et la rationalisation des dépenses engagées?	L'indépendance accrue des collectivités locales en Tunisie en matière de gestion des finances locales	Avoir une assurance raisonnable qrn à la bonne gestion des finances locales (en recettes et en dépenses).		CGF
11	SUJET : Efficience du système de compensation (Energie-produits de base -transport...)	Comment mesurer l'impact et réorienter les dépenses de compensation?	Emergence d'une politique de réorientation des dépenses de compensation	Le contexte de raréité des ressources publique exige la rationalisation des dépenses engagées en matière de compensation		
12	SUJET : E-Commerce transfrontalier et dédouanement Résumé : Le e-commerce transfrontalier a pris un essor important grâce aux clients qui achètent des produits provenant d'autres pays.Les options de paiement,les méthodes de paiement,la qualité des produits,etc sont quelques-unes des raisons de cet essor.Parce que les clients en ligne peuvent choisir leurs vendeurs partout dans le monde.Le commerce électronique a changé les règles du jeu du commerce électronique a changé les règles du jeu du commerce international,des changements qui en résoutent et offrent des solutions innovantes afin d'y faire face.Il faut surtout s'assurer de l'efficacité du dédouanement et de la livraison de petits colis de faible valeur.Afin de gérer les transactions générées par le commerce électronique,les Administrations douanières doivent coopérer avec toutes les parties prenantes dans le but de définir, de concerta la meilleure approche à adopter tant en matière de facilitation des échanges que de lutte contre la fraude.Il s'agit beaucoup de défis pour les administrations douanières et notamment pour : La facilitation des échanges et la sécurité,Recouvrement juste et efficace des droits et taxes,Protection de la société,exploitation criminelle du commerce électronique.	Comment peut-on définir le e-commerce transfrontalier? Quelles sont les spécificités et les opportunités pour le e-commerce transfrontalier? Quelles sont les modalités et les procédures de dédouanement du e-commerce transfrontalier? Quelles sont les enjeux réglementaires, organisationnels de la douane face au e-commerce transfrontalier? Comment l'administration douanière peut elle préserver son rôle de contrôle et de lutte contre la fraude face aux exigences de facilitation: accélérées au e-commerce transfrontalier? L'expérience Tunisienne en la matière,à travers l'état de lieu et concertation entre départements et administration concernées?	Décret n°2000-244 du 31 Janvier 2000,modifiant et complétant le décret n°94-1743 du 29 Août 1994 portant fixation des modalités de réalisation des opérations du commerce extérieur. Loi 2000-83 du 9 Août 2000,relative aux échanges et au commerce électroniques. Recueil,dossier recommandation de l'OMD sur le e-commerce transfrontalier.	Le marché du e-commerce connaît un réel développement en Tunisie,notamment depuis la création du Ministère de la Technologie et de l'Economie numérique pour organiser ce secteur,mais reste beaucoup à faire sur le plan législatif et surtout pour la simplification des procédures de dédouanement sans lier le contrôle et sûreté et de sécurité.		DGD
13	SUJET : La digitalisation dans le monde des ressources humaines Résumé : Longtemps interprétée à des tâches strictement administratives,la fonction RH s'est transformée ces dernières années,grâce au pas sur les évolutions légales,sociales et numériques.Une transformation toujours en cours,qui pousse les différents acteurs du secteur (DRH,assistant RH,DAF,expert comptable,fournisseurs de solutions,etc.) à faire évoluer leurs modes de travail et leurs outils.La digitalisation RH ou dématérialisation RH a d'abord affecté la gestion de la paie,mais touche à présent tous les aspects du métier:formation,suivi des temps...La liste est longue tant le champ d'action du métier est large,et en pleine mutation.La fonction RH devient un véritable soutien aux équipes opérationnelles ou référent pour les managers et un atout essentiel pour la gestion du personnel,suivi des congés et absences,traitement des notes de frais,recrutement et campagnes d'entretiens,direction.	La digitalisation RH,ça veut dire quoi?Numériser ses documents?Recevoir sur internet?Ou poser le télétravail?Utiliser des logiciels en ligne? La thématique peut paraître un peu floue.Ah oui, que la vie de tous les salariés a été impactée par la digitalisation,les métiers se transforment aussi petit à petit au rythme des évolutions numériques.Comment le RH perçoit-il un gain de temps considérable pour l'administration et pour les employés?	La crise sanitaire occasionnée par le COVID-19 a été (et reste) une période complexe à gérer pour les RH.Avec des changements organisationnels d'ampleur,organisation du télétravail,du management à distance,de la gestion des heures en activité partielle...Autant de sujets qui nécessitent une attention et une organisation exceptionnelles, de la part des différents services.	Adaptation des nouvelles technologies dans la gestion des ressources humaines: Le smart management -La bonne gouvernance -L'amélioration des performances.		DGD
14	SUJET : La lutte contre le blanchiment des capitaux à l'épreuve des crypto-actifs Résumé : La répression du blanchiment au moyen des crypto-actifs est primordiale pour prévenir les risques.	Quelles sont les mécanismes de répression du blanchiment au moyen des crypto-actifs.	Recommandations du GAFI -L'évolution de l'utilisation des crypto-monnaies.	La conscience des risques du blanchiment des capitaux sur les économies des pays.		DGD
15	SUJET : Les prix des transferts entre les sociétés d'un même groupe. Résumé : Contrôler les prix des transferts entre les sociétés d'un même groupe.	Comment contrôler les prix des transferts entre les sociétés de groupe?et quelles sont normes d'évaluation?	L'évolution récente et contrôle insuffisant des prix de transfert.	L'insuffisance et la non standardisation des normes d'évaluation.		DGD
16	SUJET : La douane numérique comme moyen de lutte contre les fraudes et trafics illicites. Résumé : Contrôler les prix des transferts entre les sociétés d'un même groupe.	Quelles sont les mécanismes du contrôle des frontières numériques par les services des douanes?	L'évolution de commerce électronique illicite et la crime organisé.	Les nouvelles méthodes de lutte contre commerce électronique illicite et les crimes financiers complexes.		DGD
17	SUJET : Prix de transfert et valeur en douane Résumé : Intégration de la notion de prix de transfert dans le cadre de traitement des problèmes liés à la valeur en douane.	Le concept de prix de transfert est adopté par l'OCDE dans l'objectif de combattre l'évasion fiscale ainsi d'éviter la double imposition aux entités associées?l'approche de l'OMC dans le cadre du traitement des problèmes d'évaluation des échanges entre entités associées n'admet pas les mêmes principes ni les mêmes objectifs.Cependant,cette notion de prix de transfert peut être d'un intérêt majeur pour les services douaniers dans le cadre du contrôle de la valeur en douane.	Principe de l'OCDE applicable en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales.-Modèle de convention fiscale de l'OCDE.-Valeur en douane et prix de transfert (OMD).	L'administration des douanes est de plus en plus confrontée à des problèmes liés à l'évaluation des échanges dans le cadre des entreprises multinationales.		DGD
18	SUJET : Comptabilité des entreprises et valeur en douane. Résumé : L'examen des écritures comptable des entreprises comme moyen de contrôle de la valeur en douane	En matière de contrôle de la valeur en douane,les pratiques diffèrent d'un pays à l'autre en fonction des caractéristiques économiques et des politiques adoptées par les administrations douanières.Les contrôles à partir des écritures comptables,quelles sont les modalités,et peuvent ils s'avérer efficaces dans le contexte tunisien.	Accord sur la mise en œuvre de l'article 7 du GATT.-Directives de l'OMD en matière de contrôle de la valeur en douane.	Le renforcement de contrôle à posteriori,notamment en matière d'évaluation,est un thème sur lequel l'administration des douanes est appelée à focaliser, du fait que ce niveau de contrôle est plus apte à assurer l'efficacité et le respect de la réglementation en cette matière.		DGD

19	<p>SUJET : Instruments de planification et exécution et contrôle du budget de l'Etat</p> <p>Résumé : La bonne gouvernance budgétaire nécessite une bonne planification, exécution et contrôle du budget de l'Etat. En fait, La GBO, gestion budgétaire par objectifs, adoptée en Tunisie depuis 2004, s'inscrit dans cette optique, en effet elle réforme en profondeur le budget et la gestion de l'Etat avec une nouvelle organisation de la gestion budgétaire et des nouvelles règles de gestion budgétaire et de contrôle du budget de l'Etat. Cette réforme, assure une relation étroite entre les priorités stratégiques de l'Etat et le contenu de son budget tant annuel que triennal garantissant ainsi la cohérence de l'action publique et de la soutenabilité des finances publiques. L'instauration de ce lien résulte de l'utilisation de différents instruments de planification, programmation, suivi et contrôle parmi lesquels ressortent les cadres budgétaires (ou de dépenses) à moyen terme (CDMT/CBMT), la programmation annuelle des dépenses (PAD), le contrôle hiérarchisé des dépenses (CHD), le contrôle de gestion, le contrôle interne. SUJET : le budget des programmes : Performance et applications pratiques</p> <p>Résumé : Depuis la mise en œuvre de la LOB en 2019 : la gestion du budget de l'Etat est passée d'une logique de moyens à une logique de résultats. Le budget est structuré selon une logique par destination de dépense (programme/ sous programme/ activité) et par nature de dépense. La discussion budgétaire est organisée autour de la question des missions de l'Etat, des moyens alloués à chacun des programmes publics et des secteurs administratifs responsables de leur mise en œuvre, d'où le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats. Les politiques publiques sont mieux évaluées grâce à la mise en perspective des moyens et des résultats et qui renforce le rôle du chef du programme et lui donne plus de flexibilité dans la gestion et le management de son programme.</p>	<p>Dans quelle mesure le budget présenté par destination permet d'améliorer la performance des politiques publiques de l'Etat ?</p>	<p>-La nouvelle Constitution du 17 août 2022 -La loi organique du budget n°15 du 13-02-2019 -décret gouvernemental relatif à la fixation des attributions du responsable de programme dans le cadre de la loi organique du budget (2019) -La circulaire de la performance -La circulaire de la présidence du gouvernement relative à la préparation du budget de l'Etat -Arrêté du ministre des finances du 15 mars 2019, relatif au calendrier de préparation du projet de la loi des finances de l'année</p>	<p>La budgétisation par destination est un outil de gestion qui permet d'évaluer le coût des politiques publiques et de favoriser la transparence budgétaire ce qui permet une meilleure appropriation du cadre des finances publiques par toutes les parties prenantes.</p>	GBO
20	<p>SUJET : la gestion des risques et le contrôle interne dans les administrations publiques</p> <p>Résumé : La mise en place d'un dispositif de contrôle interne dans un système de gestion budgétaire par objectif s'inscrit dans un nouveau cadre de gestion des crédits (responsabilité et redevabilité, spécialisation par programme, fiabilité des crédits, suivi des objectifs et des résultats...) et en dans le cadre du renforcement de la responsabilité et l'autonomie des gestionnaires, d'où la nécessité de mise en place d'un contrôle adapté aux nouvelles règles de gestion.</p>	<p>Quel rôle joue une intégration d'un dispositif de contrôle interne et d'une approche de maîtrise des risques dans le renforcement de la gouvernance des administrations publiques ?</p>	<p>-La nouvelle Constitution du 17 août 2022 -La loi organique du budget n°15 du 13-02-2019 - Décret n° 2012-2878 du 19 novembre 2012, relatif au contrôle des dépenses publiques -Les notes d'orientations portant sur le contrôle interne (site :gbo.tn)</p>	<p>Une mise en place d'un dispositif de contrôle interne dans l'administration publique permet de définir clairement les responsabilités des différents acteurs et une meilleure prévention des erreurs ce qui permet d'améliorer la qualité des prestations et une diminution des coûts.</p>	GBO
21	<p>SUJET : les fondements du passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice pour la comptabilité de l'Etat</p> <p>Résumé : La comptabilité publique est un biais de contrôle de la pertinence des politiques publiques, ainsi que les informations financières peuvent être utiles pour valoriser et contrôler le respect des contrats économiques, sociaux et politiques d'un pays. L'Etat tunisien s'est engagé depuis quelques années dans un processus de réforme des finances publiques couvrant les trois axes majeurs de la gestion publique à savoir le budget, la performance et les comptes publics et se fixant comme objectifs essentiels la bonne gouvernance, la transparence et la redevabilité. une démarche progressive a été préconisée pour la mise en place de la réforme comptable de l'Etat et a été validée par le conseil ministériel du 14 juin 2015 et ayant eu comme objectif primordial, la transition du système classique de la comptabilité de caisse vers le système de la comptabilité d'exercice en se basant sur des normes comptables inspirées des standards internationaux. Les dites normes permettent, lorsqu'elles sont mises en œuvre, de donner une image fidèle de la situation patrimoniale de l'Etat, et d'éclairer les différents utilisateurs des comptes publics dont les règles de tenue et de reddition doivent répondre aux principes commandement admis de sincérité, fiabilité et régularité.</p>	<p>Quels sont les fondements du passage d'une comptabilité de caisse à une comptabilité d'exercice ? et Quel est l'impact de la mise en œuvre effective de la comptabilité d'exercice sur la performance de la comptabilité publique de l'Etat?</p>	<p>-La loi organique du budget n°15 du 13-02-2019 - Décret gouvernemental n° 2015-222 du 21 mai 2015, fixant la composition et les modalités de gestion du conseil national des normes des comptes publics.</p>	<p>Se sujet permet de montrer les atouts de la transition du système classique de la comptabilité de caisse vers le système de la comptabilité d'exercice. (étude de cas : l'approche en Tunisie + droit comparé)</p>	GBO

<p>SUJET : le budget des programmes : Performance et applications pratiques</p> <p>Résumé : Depuis la mise en œuvre de la LOB en 2019 ; la gestion du budget de l'Etat est passée d'une logique de moyens à une logique de résultats. Le budget est structuré selon une logique par destination de dépense (programme/ sous programme/ activité) et par nature de dépense. La discussion budgétaire est organisée autour de la question des missions de l'Etat, des moyens affectés à chacun des programmes publics et des acteurs administratifs responsables de leur mise en œuvre, d'où le passage d'une logique de moyens à une logique de résultats.</p> <p>Les politiques publiques sont mieux évaluées grâce à la mise en perspective des moyens et des résultats ce qui renforce le rôle du chef de programme et lui donne plus de flexibilité dans la gestion et le management de son programme.</p>	<p>Dans quelle mesure le budget présenté par destination permet d'améliorer la performance des politiques publiques de l'Etat ?</p>	<p>-La nouvelle Constitution du 17 août 2022 -La loi organique du budget n°15 du 13-02-2019 -décret gouvernemental relatif à la fixation des attributions du responsable de programme dans le cadre de la loi organique du budget (2019) -La circulaire de la performance -La circulaire de la présidence du gouvernement relative à la préparation du budget de l'Etat -Arrêté du ministre des finances du 15 mars 2019, relatif au calendrier de préparation du projet de loi des finances de l'année</p>	<p>La budgétisation par destination est un outil de gestion qui permet d'évaluer le coût des politiques publiques et de favoriser la transparence budgétaire ce qui permet une meilleure appropriation du cadre des finances publiques par toutes les parties prenantes.</p> <p>GBO</p>
<p>SUJET : Les principaux défis de la mise en œuvre de la Loi organique de budget (LOB)</p> <p>Résumé : La LOB a été promulguée le 13 février 2019. Il constitue l'événement législatif le plus important de la réforme GBO. Des changements majeurs ont été opérés par la LOB concrétisés par l'adoption des nouvelles dispositions permettant de renforcer la transparence des finances publiques et d'améliorer la performance de l'action publique.</p> <p>Ces dispositions ont impacté le processus de préparation et d'exécution de budget. Des difficultés ont été rencontrées lors du premier exercice de la mise en œuvre de la LOB en 2020 qui ont touché la phase préparatoire et l'exécution.</p> <p>En outre des nouvelles règles de gestion ont été induites par la LOB qui a entraîné dans certains cas des difficultés de mise en œuvre auprès des gestionnaires.</p>	<p>Problématique 1. Après deux ans d'application de la loi organique, quels sont les principales difficultés rencontrées quant à la préparation et l'exécution budgétaire. Et quelles sont vos recommandations ?</p> <p>ou</p> <p>problématique 2: L'application des nouvelles règles de gestion induites par la LOB : difficultés et recommandations</p>	<p>*Évaluation du processus préparation et exécution budgétaire *Adoption d'une nouvelle nomenclature via la promulgation des textes d'application *Analyse et description du macro-processus préparation et exécution *Receuil des nouvelles règles de gestion</p>	<p>1. Il est intéressant d'identifier les changements opérés par la LOB (positifs et négatifs) ; d'identifier le point de la situation de sa mise en œuvre et de trouver des solutions pratiques pour surmonter les problématiques liées à la préparation et l'exécution de budget en vue d'assurer l'opérationnalisation de la LOB d'une manière plus souple et fluide</p> <p>2. Il est intéressant d'identifier les nouvelles règles de gestion induites par la LOB et de traiter d'une manière pratique les problématiques liées à l'application de ces nouvelles règles pour plus de souplesse de la gestion publique</p> <p>GBO CENTRAL</p>
<p>SUJET : La budgétisation sur le moyen terme un mécanisme de discipline budgétaire</p> <p>Résumé : Placer le budget dans une perspective pluriannuelle est important pour la discipline budgétaire globale et planifier les changements de politique qui demandent du temps à être mis en place. Le cadrage des stratégies, d'autant plus qu'il s'agit d'allouer des ressources sous contrainte financière. Il s'agit aussi de voir qu'en est-il en Tunisie, les avancées en matière de proposer des recommandations pertinentes par rapport à l'incarnation de cette technique et ses instruments (cadre macroéconomique global, TOFE, CBMT et CDMT sectoriel)</p> <p>• Dois l'intégrer du cadre des dépenses à moyen terme (CDMT), souvent défini comme : □ un programme de dépenses pluriannuel glissant, □ préparé annuellement, □ conforme au budget pour sa première année au TOFE (tableau des opérations financières de l'Etat) les années suivantes, qui sont indicatives.</p> <p>Il s'agit de renforcer l'idée que la budgétisation sur le moyen terme, est une technique pour établir les priorités et non pas un simple cadrage des stratégies, d'autant plus qu'il s'agit d'allouer des ressources sous contrainte financière.</p> <p>Il s'agit aussi de voir qu'en est-il en Tunisie, les avancées en matière de proposer des recommandations pertinentes par rapport à l'incarnation de cette technique et ses instruments (cadre macroéconomique global, TOFE, CBMT et CDMT sectoriel)</p>	<p>Comment la budgétisation sur le MT renforce la discipline budgétaire ? qu'en est-il pour la Tunisie ?</p>	<p>LOB loi organique du budget n°15 du 13 février 2019 - Guide CDMT 2009 et 2019 - Rapports OCDE, Use meilleure planification pour une meilleure gouvernance budgétaire en Tunisie LE CADRE DE DÉPENSES À MOYEN TERME, 2016 - www.gbo.tn https://www.budget.gov.tn/ http://lof.finances.gov.tn/</p>	<p>la budgétisation sur le MT est une thématique peu abordée dans la réforme tunisienne des finances publiques, et ses avancées méritent une meilleure incarnation et articulation avec les autres composantes de la réforme, et ce malgré son poids et son importance :</p> <p>1- Il s'agit tout d'abord de mieux détailler et communiquer sur la thématique à travers des mémoires de fin d'études consultés par les gestionnaires dans l'administration, les chercheurs, etc. et ce en vue de mettre en relief son importance et son poids dans la réforme des finances publiques (budgétaire et comptable)</p> <p>2- Ensuite sur la base de l'examen des réalisations en matière de budgétisation sur le MT comparées aux orientations de la LOB, il s'agit de proposer des recommandations utiles pour la mise en place effective de cette technique.</p> <p>GBO CENTRALE</p>
<p>SUJET : La performance et le pilotage de la performance dans la réforme GBO</p> <p>Résumé : Une des changements majeurs induite par la LOB est de passer d'une gestion axée sur les moyens vers une gestion axée sur la performance. Chaque mission (ministère) est composée des programmes qui sont les politiques publiques. Chaque programme est piloté par un responsable du programme qui est contrepartie des crédits qui lui sont alloués. Il engage sur un ensemble des objectifs et indicateurs de performance traités au niveau des PAP (projets annuels de performance) et évalués à l'occasion du RAP (rapport annuel de performance). Ces documents présentent des outils de communication vis-à-vis des parlementaires et des citoyens. La qualité de ces documents devient de plus en plus un enjeu majeur.</p> <p>En outre, la déclinaison de la performance du programme sur toute la chaîne de responsabilité implique un fort dialogue de gestion entre différents acteurs pour stabiliser et opérationnaliser cette démarche de performance.</p>	<p>1. Les documents de la performance : Insuffisances constatées et alternatives d'optimisation</p> <p>ou</p> <p>2. Quels sont les difficultés liées au pilotage de la performance ? Quels dispositifs et quels outils pour stimuler le dialogue de gestion en vue de remédier à cette problématique</p>	<p>*Circulaire de préparation de budget de l'Etat (annexes canevas PAP et RAP) *Évaluation des PAP et RAP, des ministères pilotes *Note de déclinaison de la performance des programmes *Rapport sur l'état d'avancement de la déclinaison opérationnelle des programmes (DOP) *Notes conceptuelles liées à la DOP</p>	<p>Il sera utile d'assurer une lecture critique des documents de performances actuels et de voir s'ils répondent aux attentes des citoyens, parlementaire, société civile, chercheurs,....</p> <p>A cet effet d'identifier les insuffisances liées à la forme et au fond et surtout de proposer les améliorations nécessaires et pratiques.</p> <p>Il sera utile d'assurer le pilotage de la performance avec des outils pratiques permettant de stabiliser la déclinaison effective de la performance des programmes tout au long de la chaîne de responsabilité.</p> <p>GBO CENTRALE</p>
<p>SUJET : La gestion sensible au genre pour renforcer la transparence et la performance des politiques publiques</p> <p>Résumé : Il s'agit d'apporter un éclairage sur le lien entre l'égalité des sexes et la gestion des finances publiques en termes d'intérêt et de gains, et ce en se focalisant sur deux notions clés : la transparence et la performance.</p> <p>En effet, la notion de budgétisation sensible au genre est fondée sur l'idée que les décisions budgétaires publiques et les systèmes de gestion des finances publiques (GFP) qui les sous-tendent peuvent avoir une influence affectant spécifiquement les hommes et les femmes.</p> <p>A cet effet, l'intégration d'une perspective de genre dans le processus budgétaire a également permis d'inscrire l'égalité hommes-femmes au rang des priorités de l'Etat, de valoriser et de généraliser le recours à une action budgétaire axée sur la justice sociale, et de contribuer à une meilleure gouvernance en favorisant la transparence, la responsabilité, l'efficacité et l'efficience dans la gestion des finances publiques.</p> <p>Il s'agit donc de défendre cette idée tout en adoptant une démarche analytique basée sur la lecture des faits liés du contexte tunisien institutionnel essentiellement par la constitution de la devise républicaine et l'art. 18 de la LOB.</p>	<p>Comment la budgétisation sensible au genre renforce la transparence et la performance des politiques publiques ? qu'en est-il pour la Tunisie ?</p>	<p>LOB loi organique du budget n°15 du 13 février 2019 - ONU Femmes - Centre d'excellence de la BSG en Maroc - Rapports OCDE, sur la BSG - Rapports PEF A - www.gbo.tn https://www.budget.gov.tn/ http://lof.finances.gov.tn/</p>	<p>Bien entendu que la Tunisie est pionnière en matière de droits des femmes, toutefois une concrétisation à travers le budget de l'Etat méritent d'être traitée actuellement. Les mécanismes d'évaluation des systèmes de GFP traités la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans la gestion des finances publiques à l'échelle internationale et les bonnes pratiques mondiales identifient des normes et des standards utiles à notre pays.</p> <p>GBO CENTRALE</p>
<p>SUJET : Le crime de blanchiment de fraude fiscale</p>	<p>1. Incrimination : reconnaissance expresse ou tacite ? La preuve du crime : relation interprétative ou sine qua non L'aboutissement de l'action pénale : efficacité de la transaction</p>		<p>DGI</p>
<p>SUJET : Le contrôle fiscal sans frontière entre les contraintes des pays de l'OCDE et la souveraineté nationale.</p>	<p>Les pays de l'OCDE ont commencé il y a quelques années à adopter une nouvelle politique du contrôle fiscal sans frontière. Il s'agit d'un programme ciblé d'assistance en matière de vérification fiscale dans des pays en développement pour une meilleure mobilisation des ressources nationales pour tenir les objectifs de développement durable.</p> <p>* Contraintes liées au respect du secret professionnel ? * Relation entre l'intervention des experts ISF et la souveraineté nationale ?</p>		<p>DGI</p>
<p>SUJET : La Crypto monnaie en droit comparé : cadre légal et fiscal</p>	<p>Cadre légal : monopole de l'Etat et réglementation de change. Recommandations de l'UE et transpositions en droit comparé. La fiscalité de la crypto monnaie : principes d'imposition et moyens de contrôle.</p>		<p>DGI</p>
<p>SUJET : les prix de transfert dans une économie mondialisée</p>	<p>La manipulation des prix de transfert, source d'évasion fiscale. Une question économique saisie par le droit Les analyses et recommandations de l'ONU et de l'OCDE</p>		<p>DGI</p>
<p>SUJET : Le contrôle des prix de transfert à la une de la réglementation fiscale et douanière</p>	<p>Spécificités des techniques. Coordination conventionnelle reconnue. Coordination substantielle souhaitée.</p>		<p>DGI</p>
<p>SUJET : Le contrôle des prix de transfert à la une de la réglementation fiscale et douanière</p>	<p>Spécificités des techniques. Coordination conventionnelle reconnue. Coordination substantielle souhaitée.</p>		<p>DGI</p>
<p>SUJET :Le rôle de la fiscalité dans le développement durable (l'économie verte, bleue et circulaire)</p>	<p>Avantages fiscaux au développement durable Fiscalité outil pour la lutte contre le changement climatique</p>		<p>DGI</p>
<p>SUJET :La fiscalité de l'économie numérique pour les pays africains (cas Algérie et Tunisie).</p>	<p>Régime fiscal Proposition Globe Les défis liés à la collecte de la TVA sur l'économie numérique</p>		<p>DGI</p>

35	SUJET : L'importance de l'intelligence artificielle dans les contrôles fiscaux.	Digitalisation du système décisionnel de l'administration fiscale Le data mining fiscal Détection du risque fiscal Contrôle fiscale automatisé		DGI
36	SUJET : Techniques d'investigation fiscale	Techniques empruntées au contrôle fiscal. Techniques spécifiques à l'enquête fiscale pénale. Effectivité des techniques au regard des standards internationaux		DGI
37	SUJET : Le coût de l'investissement privé pour le budget de l'état (cas de la Tunisie)	En vue de promouvoir l'investissement privé l'Etat accorde divers types d'avantages (impôt direct, TVA, Contribution et prise en charge de cotisations sociales.) Ce coût est-il quantifiable ? quel est l'avantage pour l'Etat par rapport au coût ? - Qu'on est-il de la durée de vie de la nouvelle entreprise ? - Qu'on est-il du suivi et du contrôle des avantages accordés ?		DGI